



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	Votes : 41	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Participation financière annuelle au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) — Avenant - Protocole d'accord 2012-2016.

Monsieur Bernard COSTE rapporte les éléments suivants :

Vu la participation de la Communauté de communes du Clermontais au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays Cœur d'Hérault,

Vu l'adhésion de la Communauté de communes à l'Association Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault, structure juridique support du PLIE du Pays Cœur d'Hérault,

Vu le protocole d'accord du PLIE du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2012-2015,

Vu la délibération N°2014.05.07.07 du 07 mai 2014 désignant les représentants de la Communauté de communes du Clermontais au conseil d'administration de la Maison de l'emploi,

Vu la programmation prévisionnelle du dispositif 2016 du PLIE présentée en conseil d'administration de la Maison de l'emploi, autour de trois grands objectifs :

- Augmentation du nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi,
- Mobilisation des employeurs et des entreprises,
- Développement des projets de coordination et d'animation de l'offre d'insertion,

Vu la convention relative à la participation de la Communauté de communes au financement de la programmation annuelle d'actions du PLIE du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2012-2015, portant la contribution des Communautés de communes au PLIE à hauteur de 1,5 € par habitant et par an,

Dans l'attente de connaître le devenir de la structure Maison de l'emploi Pays Cœur d'Hérault, originellement créée par l'Etat et le Conseil général de l'Hérault,

Il est proposé :

- D'approuver au titre de l'année 2016, la signature d'un protocole d'accord entre les trois Communautés de communes du Cœur d'Hérault et le PLIE du Pays Cœur d'Hérault,
- De verser une participation à hauteur de 1.5 € par habitant (participation identique à la convention 2012-2015), soit un montant de 40 548 € pour l'année 2016,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur Bernard COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE au titre de l'année 2016, la signature d'un protocole d'accord entre les trois Communautés de communes du Cœur d'Hérault et le PLIE du Pays Cœur d'Hérault,

APPROUVE la participation à hauteur de 1.5 € par habitant (participation identique à la convention 2012-2015), soit un montant de 40 548 € pour l'année 2016,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20161215-2016-12-14-06-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016